

Fressies, le 3 septembre 2024



**Ecole primaire publique mixte**

49 Rue d'Aubenchoul  
59268 FRESSIES  
Tél : 03/27/79/95/15

<http://ecole-fressies.etab.ac-lille.fr>  
[ce.0591239b@ac-lille.fr](mailto:ce.0591239b@ac-lille.fr)

## **NOTE AUX PARENTS** **RENTREE 2023**

**HORAIRES** : Le matin, de 8h45 à 12 h ; **l'après-midi, de 13h45 à 16h30**, le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les portes de l'école sont ouvertes dix minutes avant la classe, soit 8h 35 et 13h35.

Un accueil est possible tôt le matin (dès 7h30) et une garderie le soir (jusque 18 h 30) : inscription auprès du personnel municipal.

**TELEPHONE** : **03 27 79 95 15** le matin entre 8h10 et 8h30, à 10h30, ou à 16h35.

### **Inspection Départementale :**

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

M. Vincent COTTON

Circonscription de CAMBRAI-Centre

Centre des Finances Publiques

1 Rue de la Paix de Nimègue

59400 CAMBRAI

Tél. 03.27.70.07.60. ♦ FAX : 03.27.70.07.61

Courriel : [ce.0592767m@ac-lille.fr](mailto:ce.0592767m@ac-lille.fr)

**ASSURANCE SCOLAIRE** : Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE** qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toute activité à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), une assurance **INDIVIDUELLE CORPORELLE** est obligatoire. Vous devez donc :

- soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle ;

- soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

**CORRESPONDANCE** : Vous pouvez utiliser :

➤ Le carnet de liaison du CP au CM2. Il servira pour toute communication entre vous et les enseignants et sera systématiquement signé et daté par chacun.

➤ Un courrier sous enveloppe pour la maternelle.

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous : merci de bien vouloir l'utiliser dans ce cas.

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS** : Elle est à compléter et à retourner à l'école le plus rapidement possible. Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction.

**SECURITE DES ELEVES AUX HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE** : Merci de ne pas stationner sur le passage-piétons et près du passage menant à l'entrée de l'école. La cohabitation voitures-piétons est source de danger : *pensez à vos enfants !*

**CANTINE SCOLAIRE** : Seules les inscriptions de la veille avant 10 h 30 seront prises en compte.

Les enfants doivent être munis d'une serviette de table (à changer chaque semaine) et éventuellement d'une brosse à dents.

**MARQUAGE DES VETEMENTS** : En maternelle, nous ne saurions trop insister pour que les effets de l'enfant soient marqués de manière indélébile ou inamovible : tous les ans, de très nombreux vêtements restent non réclamés ! Dès qu'une disparition est constatée, la signaler aux enseignants.

**MATERIEL INDIVIDUEL** : Les enfants doivent toujours être en possession du petit matériel de base (trousse, crayons, gomme, règle), en bon état.

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant (plastique). En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer le manuel concerné. Un cartable rigide assure la bonne conservation des livres, cahiers et classeur, pensez à le vérifier régulièrement.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que les enfants soient munis d'une paire de chaussures de sport, dans un sac suffisamment solide (Éviter les sacs de supermarché).

**SOMMEIL** : Le coucher tardif influe sur les capacités d'attention de l'enfant et donc sur ses résultats scolaires ; il est nécessaire qu'il aille au lit tôt dans la soirée. (**10 heures de sommeil sont nécessaires !**).

**Rappel : Les écrans déconseillés pour les enfants de moins de 3 ans** → Pour l'Arcom, le ministère de la Santé et plusieurs experts, les écrans ne sont pas adaptés aux enfants de moins de 3 ans car ils peuvent freiner leur développement.

**HYGIENE** : Les **poux ne disparaissent pas pendant les vacances d'été**, mais à moins d'en avoir, on les oublie généralement jusqu'à la rentrée. Personne n'est à l'abri de ce minuscule parasite qui se propage pratiquement sans efforts d'une tête à l'autre ou au simple contact des vêtements, des draps, des oreillers, des serviettes, de la brosse ou du peigne d'une personne infestée. Ils vivent sur le cuir chevelu et la nuque, se nourrissent de sang et causent une **démangeaison intense**. Soyez donc très vigilants et traitez rapidement pour éviter de contaminer les autres élèves ainsi que les membres de votre foyer.

**L'aide pédagogique complémentaire (APC)** : Pour certains élèves en classe 1 → 45 minutes tous les mardis et jeudi de 16h30 à 17h15, à partir du 17 septembre (36 h annuelle).

**L'élection des représentants de parents d'élèves** est fixée le vendredi 11 octobre. Une note complémentaire vous sera remise prochainement

**Piscine : Trimestre 1** → Les activités de natation à l'école reprendront, tous les vendredis (CP-CE1-CE2-CM1-CM2) à partir du **13 septembre 2024 jusqu'au 29 novembre 2024**.

### **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023/2024 (zone B) :**

<b>Vacances de la Toussaint :</b>	Du Samedi 19 octobre 2024	au Lundi 4 novembre 2024
<b>Vacances de Noël :</b>	Du Samedi 21 décembre 2024	au Lundi 6 janvier 2025
<b>Vacances d'hiver :</b>	Du Samedi 8 février 2025	au Lundi 24 février 2025
<b>Vacances de printemps :</b>	Du Samedi 5 avril 2025	au Lundi 22 avril 2025
<b>Vacances d'été :</b>	A partir du samedi 5 juillet 2025	

**Pont de l'Ascension 2025**

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai 2025

**Pièces nécessaires à la constitution du dossier de l'élève, à ramener le plus rapidement possible :**

- Fiche de renseignements,
- Attestation d'assurance,

**Le montant annuel de la coopérative scolaire soit **10 € par enfant**.**

**Consultation et téléchargement sur le site de l'école** : Règlement intérieur, protocole sanitaire, notes aux parents, structure de l'école, menus.... <http://ecole-fressies.etab.ac-lille.fr>

Rappel, l'accès à l'ENT pour les parents et représentants légaux se fait exclusivement via le service d'authentification national **EduConnect**.

**SIGNATURE DES PARENTS :**

L'équipe pédagogique